



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL	3
2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE	4
3. PRESENTATION 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Recettes de fonctionnement	4
3.2 Dépenses de fonctionnement	5
3.3 Synthèse de la section de fonctionnement	5
4. PRESENTATION 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6
4.1 Recettes d'investissement	6
4.2 Dépenses d'investissement	6
4.3 Analyse de la dette de la commune	7
4.4 Synthèse de la section d'investissement	8
5. PRESENTATION SYNTHETIQUE 2022 DU BUDGET MUNICIPAL	8
5.1 Synthèse générale	8
5.1 Principaux ratios	9

PRELABLE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile

La présente note expose de manière synthétique l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2024 par la commune de Saint-Maurice de Beynost et est annexée à la délibération du conseil municipal.

Elle se conforme également à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, crèche, activités périscolaires...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat, la taxe d'aménagement perçue par la commune, la capacité d'autofinancement que la commune arrive à dégager en réduisant ses dépenses de fonctionnement et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget 2024 a été voté le 7 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1^{er} février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès des conseils départemental et régional mais aussi auprès de l'Etat chaque fois que possible ;
- De programmer les dépenses d'investissement conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement ;

Habituellement, les efforts fait sur les dépenses de fonctionnement permettent de maintenir une capacité d'investissement élevée. Néanmoins, au vu des différentes augmentations liées à la crise internationale, les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse. Ainsi, le conseil municipal à décider d'augmenter légèrement la fiscalité locale (+3%) pour compenser cette hausse. Cette année, contrairement aux années précédentes, le budget global est en légère diminution ? Cela s'explique par la baisse importante du résultat antérieur reporté dont la diminution est liée à la réalisation en cours du projet phare du mandat à savoir la requalification de la RD 1048 en avenue urbaine et voie verte. Les travaux ayant déjà commencé, une partie importante de la réserve financière de la commune a été mobilisé au budget d'investissement.

3. PRESENTATION 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

3.1 Recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<i>Opérations réelles</i>				
013	Atténuation de charges	68 500,00 €	83 800,00 €	71 760,00 €
70	Produits des services	262 100,00 €	295 600,00 €	324 823,00 €
73	Impôts et taxes	3 580 055,00 €	3 479 145,00 €	3 508 455,00 €
74	Dotations et subventions	1 435 054,00 €	1 456 554,00 €	1 633 554,00 €
75	Autres produits de gestion courante	92 500,00 €	96 740,00 €	127 318,00 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 390,00 €	2 375,00 €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		5 442 599,00 €	5 414 214,00 €	5 666 910,00 €
<i>Opération d'ordre de section à section</i>		3 871,00 €	13 870,00 €	3 753,00 €
002		6 116 883,75 €	6 336 501,57 €	4 117 388,24€
TOTAUX RECETTES		11 563 353,75 €	11 764 585,57 €	9 788 051,24 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (activités périscolaire, accueil de loisirs, crèche...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux loyers perçus. Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 5 666 910,00 €.

Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables depuis quelques années mais la suppression de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat a dû être compensée par d'autres recettes (produits de services, subvention de la CAF ou augmentation des bases fiscales par exemple) pour pouvoir garder un niveau de recettes nécessaire au maintien de services publics de qualité et une capacité d'investissement suffisante.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux et attribution de compensation : 3 508 k€ au BP 2024 contre 3 479 k€ perçus en 2023
- Les dotations versées par l'Etat : 1 633 k€ au BP 2024 contre 1 456 k€ perçus en 2023
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population estimées à 325 k€ en 2024.

3.2 Dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<i>Opérations réelles</i>				
011	Charges à caractère général	1 210 509,20 €	1 319 036,45 €	1 373 650,92 €
012	Charges de personnel	2 364 375,00 €	2 518 725,00 €	2 759 641,00 €
014	Atténuation de produits	285 000,00 €	285 000,00 €	286 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	604 683,00 €	890 476,00 €	636 826,00 €
66	Charges financières	55 030,00 €	69 419,03 €	53 150,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
68	Dot. Aux amortissement et provisions	0 €	670,00 €	1 105,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		4 621 097,20 €	5 184 656,48 €	5 111 372,92 €
<i>Opération d'ordre de section à section</i>				
023	Virement section d'investissement	6 622 256,55 €	6 219 259,09 €	4 186 678,22 €
TOTAUX DEPENSES		11 563 353,75 €	11 764 585,57 €	9 788 051,24 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité. Les dépenses en section de fonctionnement correspondent à des recettes en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la participation à différents syndicats et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 5 111 372,92€ euros.

Les charges à caractère général sont en hausse par rapport à l'année précédente notamment à cause de la hausse du prix de l'énergie. De même les charges de personnel sont en hausse suite à l'augmentation du point d'indice pour l'ensemble des agents de la collectivité et à la réévaluation des bas salaires pour coller à l'augmentation du smic. Enfin, la variation la plus importante concerne les autres charges de gestion courante avec une baisse de presque 30% par rapport à 2023 lié en grande partie aux prestations d'ingénierie pour l'enfouissement des réseaux (compétence SIEA), et la diminution des subventions aux associations après une année qui avait vue l'attribution de subventions exceptionnelles.

3.3 Synthèse de la section de fonctionnement :

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement. Celui-ci est d'un niveau très élevé par rapport aux communes de la même strate, en effet, on peut considérer que le fond de roulement de la commune est de 15 mois.

Budget 2024 de la section de Fonctionnement	
Dépenses réelles	5 111 372,92 €
Dépenses d'ordre	4 676 678,22 €
Total des Dépenses	9 788 051,24 €
Recettes réelles	5 666 910,00 €
Recettes d'ordre	4 121 141,24 €
Total des Recettes	9 787 871,24 €
Capacité d'autofinancement	555 537,08 €

4. PRESENTATION 2024 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**4.1 Recettes d'investissement :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de la ville à moyen ou long terme.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2022	BP 2023	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	6 622 256,55 €	6 219 259,09 €	4 186 678,32 €
1068	Affectation du résultat	1 857 348,00 €	280 244,34 €	2 870 959,06 €
024	Produits de cession d'immobilisation	1 700,00 €	288 200,00 €	288 200,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	180 000,00 €	100 000,00 €	122 500,00 €
	Taxe d'aménagement	320 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €
13	Subventions d'investissement	86 700,00 €	136 120,00 €	619 698,00 €
040	Opération d'ordre de section à section	320 000,00 €	360 000,00 €	490 000,00 €
001	Solde d'exécution positif	0 €	1 933 126,65 €	1 277 962,73 €
TOTAUX DEPENSES		9 388 005,35 €	9 616 950,08 €	10 054 998,11 €

Les principales recettes d'investissement pour ce budget 2024 sont liés, en dehors du virement issu de la section de fonctionnement, aux subventions pour presque 620 000 € servant aux travaux de requalification de la RD 1084, au FCTVA pour 122 500 €, à la taxe d'aménagement estimée à 200 000 € et à la cession d'un terrain déjà inscrit en 2023 mais non réalisé pour 288 500 €.

4.2 Dépenses d'investissement :

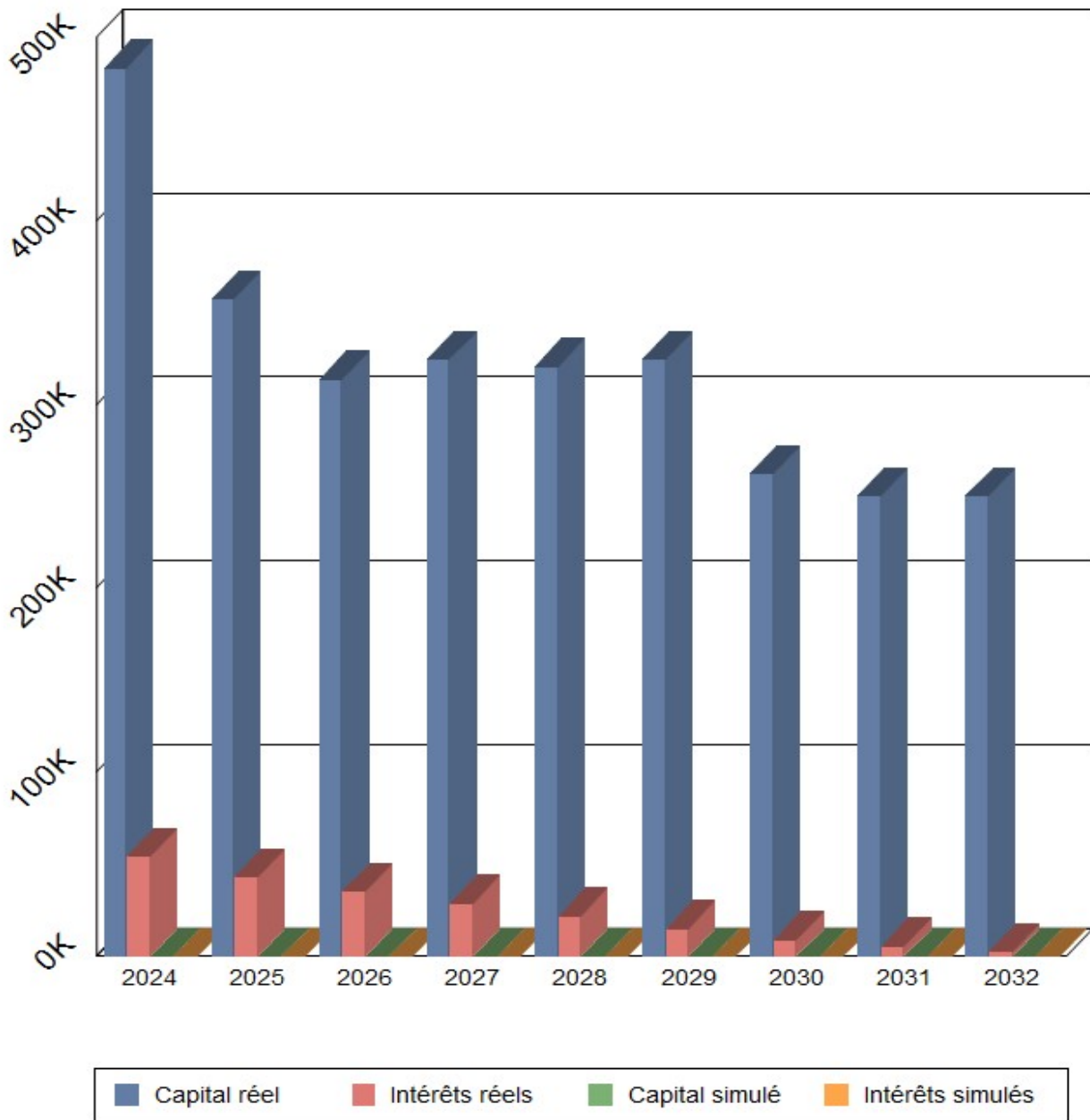
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	BP 2022	BP 2023	BP 2024
	Reste à réaliser	318 288,38 €	280 244,34 €	4 148 921,79 €
20	Immobilisation Incorporelles	165 182,00 €	168 685,50 €	89 000,00 €
21	Immobilisation Corporelles	1 295 880,97 €	660 935,50 €	650 660,44 €
23	Travaux (hors RAR)	4 818 274,14 €	5 731 924,00 €	490 400,00 €
	Travaux non affectés	986 448,44 €	2 251 660,74 €	4 177 262,88 €
Total des dépenses d'équipement (A)		7 584 073,93 €	9 104 700,08 €	9 555 845,11 €
001	Déficit antérieur	1 539 060,42 €	0 €	0 €
16	Emprunt et dette assimilées	261 000,00 €	521 000,00 €	495 000,00 €
Total des dépenses financières (B)		1 800 060,42 €	521 000,00 €	495 000,00 €
<i>Opération d'ordre de section à section</i>				3 753,00 €
TOTAUX DEPENSES		9 388 005,35 €	9 616 950,08 €	10 054 998,11 €

Les dépenses d'investissement sont principalement réparties entre des prestations d'ingénierie (chapitre 20), des acquisitions (mobilier, matériel, informatique, biens immobiliers) et de travaux sur les bâtiments (chapitre 21) ainsi que les gros travaux de type voirie ou les opérations (chapitre 23). L'année 2024 sera la deuxième année consécutive de fort investissement pour la commune comme cela a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

- Requalification de la RD 1084 & place Charles de Gaulle : environ 4 000 000 €
- Travaux d'entretien et de réfection de voiries : 270 000 €
- Travaux dans les bâtiments et équipements municipaux : 400 000 €
- Création de 3 pistes de Padel : 300 000€
- Equipements : 110 000 €

4.3 Analyse de la Dette de la commune :

Diagramme de remboursement



Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû de l'encours de dette s'élèvera à 2 886 234 euros répartis sur 9 emprunts. L'annuité de la dette - environ 490 k€, en légère baisse par rapport à celle de l'année dernière - baissera fortement l'année prochaine (2025) du fait de la fin de remboursement de 2 prêts contractés en 1998 et 1999. La dette est ainsi estimée à environ 687 €/habitant pour 2024 (contre 830 €/hab en 2023) ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne des communes de même strate (773 €/hab). La capacité de désendettement de la commune est de moins de 3 ans (voir 4 mois si l'on consacre l'ensemble de notre réserve financière !) quand elle est d'environ 4 ans dans les communes de mêmes strates.

4.4 Synthèse de la section d'investissement :

Le budget d'investissement pour l'année 2024 se situe dans la continuité de l'année dernière avec la réalisation du projet phare du mandat, à savoir la requalification de la RD 1084 en avenue urbaine qui a pour vocation de redessiner le cœur de ville et pacifier la circulation. Ainsi, une somme de 5,5 M€ est consacrée aux projets d'investissement inscrit dans la Programmation Pluriannuel d'Investissement.

Budget 2024 de la section d'Investissement	
Dépenses réelles	10 051 245,11 €
Dépenses d'ordre	2 500,00 €
Total des Dépenses	10 054 998,11 €
Recettes réelles	9 564 998,11
Recettes d'ordre	360 000,00 €
Total des Recettes	9 616 950,08 €
Projets réels d'investissement	10 054 998,11 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement comptable des investissements antérieurs par la collectivité en recettes et au déficit antérieur pour les dépenses.

5. PRESENTATION SYNTHETIQUE 2024 DU BUDGET MUNICIPAL :

5.1 Synthèse générale :

Fonctionnement	
Dépenses reportées	9 766,92 €
Nouvelles dépenses	9 778 284,32 €
Transfert section Invest.	4 186 678,32 €
Total des Dépenses	9 788 051,24 €
Nouvelles recettes	5 670 663,00 €
Recettes reportées	4 117 388,24 €
Total des Recettes	9 788 051,24 €
Investissement	
Dépenses reportées	4 148 921,79 €
Nouvelles dépenses	5 906 076,32 €
Total des Dépenses	10 054 998,11 €
Nouvelles recettes	10 054 998,11 €
Recettes reportées	0,00 €
Total des Recettes	10 054 998,11 €
Total Général	19 843 049,35 €

5.1 Principaux ratios :

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (source DGCL)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 217,28 €	1 024,00
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 349,58 €	1 225,00
3	Dépenses d'équipement brut/population	2 263,93 €	328,00
4	Encours de dette/population	687,36 €	851,00
5	DGF/population	8,34	177,00
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,99 %	55,90%
7	Dép. réelles de fonct. & remboursement capital dette/recettes réelles de fonct.	98,93%	Non publié
8	Dépenses d'équipement brut/recettes de fonctionnement	50,93%	26,80%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	167,75%	69,40%
10	Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	9,80%	Non publié

La comparaison avec les différents ratios des communes de même strates (3 500 à 5 000 habitants) que l'on trouve auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales permet de mettre en évidence un engagement financier fort de la commune vers ses administrés.

En effet, les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 45% par rapport à la moyenne des communes de strates identiques. De même, les dépenses d'investissements sont environs sept fois plus importantes à Saint-Maurice de Beynost qu'ailleurs.

Le taux d'endettement par habitant redevient légèrement inférieur aux communes de même taille après une année ou il était passé au-dessus des communes de mêmes strates suite au recours à un nouvel emprunt de 2 500 000€ visant à financer principalement la requalification de la RD 1084,

Cette bonne santé financière ne doit pas faire perdre d'esprit que le développement du nombre d'habitants sur le territoire doit nous obliger à maintenir des services publics suffisant et de qualité tout en produisant de nouvelles ressources.